

Rivière La RISLE

Plan de Prévention du Risque inondation

REGLEMENT

Sommaire

TITRE I - CADRE ET PORTEE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS

I.1 - CHAMP D' APPLICATION, ZONAGE

I.2 - PORTEE DU PPRI

TITRE II - REGLEMENTATION DES PROJETS

II.1 - DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE ROUGE (articles R)

Article R - 1 Mesures d'interdiction

Article R - 2 Mesures d'autorisation sous réserves

Article R - 3 Prescriptions particulières

II.2 - DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE BLEUE (articles B)

Article B - 1 Mesures d'interdiction

Article B - 2 Mesures d'autorisation sous réserves

Article B - 3 Prescriptions particulières

TITRE III - MESURES DE PREVENTION DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE

III.1- MESURES OBLIGATOIRES

A - Actions sur les cours d'eau

III.2- MESURES RECOMMANDEES

A - Actions sur les cours d'eau

B - Actions sur les aménagements

C - Actions sur la prévention en faveur de la sécurité des personnes

TITRE IV – MESURES SUR LES BIENS ET ACTIVITES EXISTANTES

IV.1 - MESURES OBLIGATOIRES

IV.2 - MESURES RECOMMANDEES